

**COMITE SYNDICAL
DU MARDI 25 FEVRIER 2020
PROCES VERBAL**

L'an deux mille vingt, le 25 février à 17h30, le Comité Syndical du Syndicat mixte du Gier Rhodanien s'est réuni dans les locaux de l'Hôtel de Ville de Givors, siège social du Syndicat sous la présidence de Madame Brigitte D'ANIELLO ROSA, Présidente, en session ordinaire.

Convocation en date du 19 février 2020.

Nombre de membres en exercice : 8

Présents : 5

Membres présents : Vienne Condrieu Agglomération, Givors, Chabanière, Riverie, Beauvallon.

Délégués présents :

Titulaires : Mme Virginie OSTOJIC, M. Gérard LAMBERT, Mme Brigitte D'ANIELLO ROSA, M. Pierre GONON, M. Maurice OLAGNIER, M. Olivier LANORE, M. Gérard FAURAT.

Suppléants : M. Joseph SOTGIU, M. André PRIVAS.

Délégués absents ou excusés :

Titulaires : M. Fernand FURST, M. Jean-Paul COLIN, M. Roland BERNARD, M. Xavier ODO, M. Gabriel VILLARD, M. André MONTET, M. Pierre DUSSURGEY, M. François CHAVAS, M. Didier TESTE, M. Vincent MOREL.

Suppléants : M. Pierre DIAMANTIDIS, M. Lucien BARGE, M. Pierre VERGUIN, Mme Isabelle BROUILLET, M. Jean-François GAGNEUR, M. Thierry SALLANDRE, M. Joël BALLAS, Mme Annick GUICHARD, M. Marc LAURENT, M. Gilles PERRET, M. Vincent GUGLIELMI, M. Joseph JIMENEZ, Mme Christine GARCIA-PARDOCHE.

Présidente : Mme Brigitte D'ANIELLO ROSA.

Secrétaire de séance : M. Olivier LANORE.

Agents présents : Mme Murielle PAPIRNYK, Mme Claudie MURIGNEUX, M. Rémi PONCELET.

Madame la Présidente ouvre la séance à 17h30, le quorum étant atteint, et rappelle l'ordre du jour :

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 12 février 2020 ;
- Compte de gestion 2019 ;
- Compte administratif 2019 ;
- Affectation du résultat de l'année 2019 sur l'année 2020 ;
- Vote du budget primitif 2020 ;
- Ressources humaines, poste risque inondation ;
- Rapport d'activité 2019 ;
- Points divers et questions.

Monsieur Olivier LANORE est désigné secrétaire de séance.

1. Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 12 février 2020

Madame la Présidente demande aux délégués s'ils ont des remarques, puis elle demande d'approuver le compte-rendu du Comité Syndical du 12 février 2020.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Résultat du vote (Bloc 1 + Bloc 2) :

Pour : 15 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

2. Compte de gestion 2019 (délibération n°2020-04)

Madame la Présidente présente le compte de gestion de Madame le Receveur Municipal pour 2019. Elle indique qu'il est conforme aux écritures du compte administratif pour ledit exercice et n'appelle aucune observation de sa part.

Madame la Présidente propose à l'assemblée de :

- **STATUER** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris la journée complémentaire,
- **STATUER** sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- **STATUER** sur la comptabilité des valeurs inactives,
- **DECLARER**, que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, n'appelle aucune observation ni réserve de la part du Comité Syndical.

LE COMITE SYNDICAL, APRES AVOIR DELIBERE, à l'unanimité :

- **ADOpte** les propositions de Madame la Présidente.

Résultat du vote (Bloc 1 + Bloc 2) :

Pour : 15 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

3. Compte administratif 2019 (délibération n°2020-05)

Madame la Présidente présente le compte administratif en indiquant qu'il permet de faire apparaître les résultats financiers de l'exercice précédent. Il décrit les opérations financières réalisées au cours de l'exercice. Les montants et leurs descriptions sont inscrits dans le rapport de présentation du compte administratif de 2019 mis à disposition des délégués syndicaux.

A la clôture de l'exercice 2019, les opérations financières effectuées se présentent comme suit :

Section d'investissement

Dépenses	33 760,19
Recettes	270 971,26
Résultat de l'exercice 2019	237 211,07
Résultat reporté 2018	668 550,86
Résultat de clôture 2019	905 761,93

Restes à réaliser recettes investissement	0,00
Restes à réaliser dépenses investissement	3 009,67

Résultat reporté en investissement	-3 009,67
Résultat cumulé en investissement	902 752,26

Section Fonctionnement

Dépenses	205 453,30
Recettes	367 203,40
Résultat de l'exercice 2019	161 750,10
Résultat reporté 2018	598 985,26
Part affectée à l'investissement (1068) 2019	270 731,26
Résultat de clôture 2019	490 004,10

Résultats de clôture 2019 TOTAL	1 395 766,03
--	---------------------

Madame la Présidente sort de la salle pour se retirer du vote. Monsieur Gérard LAMBERT, propose à l'assemblée de délibérer.

LE COMITE SYNDICAL, APRES AVOIR DELIBERE, à l'unanimité, Madame la Présidente n'ayant pas pris part au vote :

- **ADOpte** le compte administratif 2019.

Résultat du vote (Bloc 1 et bloc 2) :
 Pour : 15 voix
 Contre : 0 voix
 Abstention : 0 voix

Madame la Présidente rejoint la réunion.

4. Affectation du résultat de l'année 2019 sur l'année 2020 (délibération n°2020-06)

Madame la Présidente présente l'affectation du résultat de l'année 2019 sur l'année 2020. Pour l'année 2019, le résultat de la section de fonctionnement s'élève à 490 004,10 € et le solde d'exécution de la section d'investissement à 905 761,93 €. Le résultat global de l'exercice s'élève donc à 1 395 766,03 €. Il est proposé d'affecter la somme de 193 009,67 € du résultat de clôture de la section de fonctionnement à la section d'investissement (compte de recette 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »). Le solde de 296 994,43 € est affecté à la section de fonctionnement au compte de recette 002 « excédents de fonctionnement reporté ».

Madame la Présidente propose à l'assemblée de délibérer.

LE COMITE SYNDICAL, APRES AVOIR DELIBERE, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter le résultat de clôture de la section de fonctionnement d'un montant de 490 004,10 € comme suit :
 - Affectation à la section d'investissement : 193 009,67 € au compte de recette 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »,
 - Report à la section de fonctionnement 296 994,43 € au compte de recette 002 « excédents de fonctionnement reporté ».
- **DIT** que le solde d'exécution de la section d'investissement d'un montant de 905 761,93 € est reporté au compte de recette 001 « résultats d'investissement reporté ».

Résultat du vote (Bloc 1 + Bloc 2) :
 Pour : 15 voix
 Contre : 0 voix
 Abstention : 0 voix

5. Vote du budget primitif 2020 (délibération n°2020-07)

Madame la Présidente présente le budget primitif (BP) 2020. Les montants et leurs descriptions sont inscrits dans le rapport de présentation du BP de 2020 mis à disposition des délégués syndicaux.

Madame la Présidente indique que ce BP se décompose en une section de fonctionnement équilibrée à 619 539,43 € et une section d'investissement équilibrée à 1 349 133,11 €, pour un budget global de 1 968 672,54 €.

Madame la Présidente commence par les **dépenses de fonctionnement**. Les dépenses totales de fonctionnement du budget 2020 sont en baisse de 1,6 % par rapport à 2019 (diminution de 3,8 % pour les dépenses réelles). L'évolution des principaux postes par rapport au budget 2019 est présentée dans le tableau ci-dessous.

Chap	Chapitre	Montant total Budget 2019	Montant prévisionnel 2020	Evolution 2019-2020
011	Charges à caractère général	303 502,00	255 789,00	-15,7%
012	Charges de personnel	166 379,00	184 514,36	10,9%
022	Dépenses imprévues	12 000,00	22 000,00	83,3%
65	Autres charges de gestion courante	13 660,00	15 874,56	16,2%
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles	2 600,00	1 000,00	-61,5%
	Total dépenses réelles	498 141,00	479 177,92	-3,8%
023	Virement à la section d'investissement	130 000,00	140 061,51	7,7%
42	Opérat. d'ordre de transf. entre sections	1 441,00	300,00	-79,2%
	Total dépenses d'ordre	131 441,00	140 361,51	6,8%
	TOTAL FONCTIONNEMENT	629 582,00	619 539,43	-1,6%

Monsieur Pierre GONON s'interroge sur l'augmentation des charges de personnel. Madame la Présidente précise qu'un poste de technicien risque inondation, qui sera présenté par la suite, a été budgété, mais dont le recrutement n'a pas été lancé.

Parmi les dépenses prévisionnelles en 2020 :

Chapitre 011 : Charges à caractère général

Le chapitre 011 comprend notamment :

- Etude de gouvernance et assistance juridique GEMAPI, études spécifiques de prospective financière (19 639 €) ;
- Compléments topographiques pour études d'aménagement, sécurité protection de la santé, étude de pré-définition des systèmes d'endiguement, (40 000 €) ;
- Entretien de la végétation et location de bennes pour évacuation des déchets verts et déchets intervention type entreprise d'insertion spécialisée (44 000 €), entreprises spécialisées (en abattage, élagage, débardage, pâturage...) (16 500 €), pose et évacuation de bennes (8 000 €) ;
- Assurances (RC et multirisque habitation) ;
- Versement à des organismes de formation : Association Rivières en Rhône Alpes Auvergne, France Dignes, adhésion et journées techniques ;
- Frais de notaires, Frais d'enquêtes publiques, Annonces marchés publics ;
- Divers pour site web, annonces et insertion (publicités marchés publics), fourniture de petit équipement, frais de maçonnerie ;
- Frais de déplacement, frais de repas ;

- Participations dans le cadre de l'entente SEM SyGR et remboursements à la Ville de Givors (54 723,00 €).

Chapitre 012 : Charges de personnel

Le chapitre 012 comprend notamment :

- Cotisations URSSAF et aux caisses de retraite ;
- Rémunérations :
 - o Chargée de mission ;
 - o Chargée de gestion administrative et finances ;
 - o Techniciens rivière, études et projets, et risque inondation.

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

On trouve dans ce chapitre des cotisations URSSAF et aux caisses de retraite, les indemnités. Également les clefs de signature pour les signatures dématérialisées.

Ensuite, Madame la Présidente passe aux **recettes de fonctionnement**.

Chap	Chapitre	Montant total Budget 2019	Montant prévisionnel 2020	Evolution 2019-2020
13	Atténuations de charges			
70	Produits services, domaine et ventes			
73	Impôts et taxes	45 149,00	44 804,94	-0,8%
74	Dotations et participations reçues	256 129,00	277 690,06	8,4%
75	Autres produits	50,00	50,00	0,0%
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels			
	Total recettes réelles	301 328,00	322 545,00	7,0%
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections			
	Total recettes d'ordre	0,00	0,00	

002	Résultat de fonctionnement reporté	328 254,00	296 994,43	
------------	---	------------	------------	--

	TOTAL FONCTIONNEMENT	629 582,00	619 539,43	-1,6%
--	-----------------------------	-------------------	-------------------	--------------

Les recettes de fonctionnement comprennent les contributions des membres, ainsi que les subventions. Dans le cas où les cotisations des communes membres s'effectuent par la voie de la fiscalisation, elles apparaissent au chapitre 73. Concernant les intercommunalités et de la Métropole de Lyon, pour le paiement des contributions, il est envisagé un recouvrement par la voie de la budgétisation et elles apparaissent ainsi au chapitre 74. Les subventions apparaissent au chapitre 74 et sont accordées par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, La Région, le Département et l'Etat.

Puis, Madame la Présidente passe aux **dépenses d'investissement**.

Chap	Chapitre	Montant total Budget 2019	Montant prévisionnel 2020	Evolution 2019-2020
16	Remboursement d'emprunts			
20	Immobilisations incorporelles	685 100,00	679 378,00	-0,8%
204	Subventions d'investissement			
21	Immobilisations corporelles	206 600,00	226 600,00	9,7%
23	Travaux en cours	243 451,12	400 145,44	64,4%
45	Opérations pour compte de tiers			
20	Dépenses imprévues	20 000,00	40 000,00	100,0%
	Total dépenses réelles	1 155 151,12	1 346 123,44	16,5%

40	Opération d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	
Total dépenses d'ordre		0,00	0,00	
REPORTS		25 572,00	3 009,67	
TOTAL INVESTISSEMENT		1 180 723,12	1 349 133,11	14,3%

Parmi les dépenses d'investissement pour 2020 :

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles

Ce chapitre comprend les frais d'études :

- Assistance maîtrise d'ouvrage restauration du Gier à Saint Romain en Gier (120 000 €) ;
- Maîtrise d'œuvre restauration du Gier à Saint Romain en Gier (189 600 €) ;
- Assistance maîtrise d'ouvrage restauration du Gier à Givors (240 000 €), une étude Analyse Cout Bénéfice (20 000 €) ;
- Étude de définition et diagnostic des systèmes d'endiguement (80 000 €) ;
- Étude Combe de l'Enfer à Saint Romain en Gier (24 000 €) ;

Les subventions sont attendues à hauteur de 50 à 80% du montant HT.

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles

Ce chapitre comprend l'acquisition de terrain et les travaux de durée inférieure à 1 an.

Ce chapitre comprend :

- Acquisition de terrains nus et acquisition de terrains bâtis (200 000 €) ;
- Matériel de bureau et informatique et véhicule pour les déplacements des agents (26 600 €).

Chapitre 23 : Immobilisations en cours

Ce chapitre comprend l'acquisition de terrain et les travaux de durée supérieurs à 1 an.

Ce chapitre comprend :

- Agencement et aménagements de terrains : dans la continuité des exercices budgétaires précédents sont affectés sur cette ligne un montant en prévision des travaux à venir (260 145,44 €) ;
- La déconstruction, désamiantage et démolition des anciennes habitations du Quartier Saint Lazare à Givors. L'estimation pour les travaux se porte à 140 000,00 € TTC, le montant maximal qui sera attribué en subvention sera de 110 000,00 € HT (100% possible du montant HT).

Les reports qui apparaissent pour information concernent :

- L'étude d'aménagement du Gier à Givors,
- La démolition des anciennes habitations du Quartier Saint Lazare à Givors (dépose de réseaux).

Enfin, Madame la Présidente passe aux **recettes d'investissement**.

Chap	Chapitre	Montant total Budget 2019	Montant prévisionnel 2020	Evolution 2019-2020
10	Dotation est fonds propres			
13	Subventions	110 000,00	110 000,00	0,0%
16	Emprunts et dettes			
45	Opérations pour compte de tiers			
1068	Excédent de fonctionnement capitalisés	270 731,26	193 009,67	-28,7%

Total recettes réelles		380 731,26	303 009,67	-20,4%
-------------------------------	--	-------------------	-------------------	--------

021	Virement de la section de fonctionnement	130 000,00	140 061,51	7,7%
40	Opérat. d'ordre de transf. entre sections			
040	Matériel de bureau et matériel informatique	1 441,00	300,00	-79,2%
41	Opérations patrimoniales			

	Total recettes d'ordre	131 441,00	140 361,51	6,8%
001	Résultat d'investissement reporté	668 550,86	905 761,93	
	TOTAL INVESTISSEMENT	1 180 723,12	1 349 133,11	14,3%

Les recettes d'investissement comprennent les subventions, accordées par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, la Région, le Département, ainsi que l'Etat dans le cadre du PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations).

Monsieur Maurice OLAGNIER demande si les subventions sont en hausse ou en baisse. Madame Murielle PAPIRNYK répond que les subventions restent assez stables, toutefois les financeurs sont de plus en plus exigeants dans le montage des dossiers et les actions financées. Madame la Présidente précise aussi que la gouvernance à échelle du bassin versant pourrait avoir un impact dans le futur. En effet, l'Agence de l'Eau risque de bloquer les financements car elle préconise la création d'un EPAGE. Il s'agirait d'une structure compétente sur l'intégralité du bassin versant du Gier, à constituer avec Saint Etienne Métropole. Le dossier est en attente dans le cadre de l'étude de gouvernance GEMAPI. Madame la Présidente indique qu'elle souhaite prendre un rendez-vous avec le Préfet de la Région pour lui exposer cette problématique.

Monsieur André PRIVAS souhaite connaître l'avancée des travaux à Saint-Romain-en-Gier. Madame la Présidente répond que le dossier est d'actualité et comprend une diversité des interlocuteurs sur ce sujet, dont les services de l'Etat gestionnaire de l'autoroute. Le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage va être lancé prochainement. Le marché de maîtrise d'œuvre sera aussi lancé au cours de l'année 2020 dans le but de commencer ensuite les travaux. Ce projet devra aussi faire l'objet d'une enquête publique relative à la loi sur l'eau ; ainsi, un délai minimum d'un an est nécessaire. Les travaux qui sont envisagés sont ceux du scénario 7 de l'étude réalisée par Artélia. Il comprend la suppression du seuil ainsi que des élargissements du lit, dans l'objectif d'abaisser les hauteurs d'eau en crue.

Madame la Présidente précise donc que le budget primitif 2020 s'élève à :

- en section d'investissement : 1 349 133,11 € ;
- en section de fonctionnement : 619 539,43 €.

Madame la Présidente propose à l'assemblée de délibérer.

LE COMITE SYNDICAL, APRES AVOIR DELIBERE, à l'unanimité :

- **ADOPTÉ** le Budget Primitif 2020.

Résultat du vote (Bloc 1 + Bloc 2) :

- Pour : 15 voix
- Contre : 0 voix
- Abstention : 0 voix

6. Ressources humaines, poste risque inondation (délibération n°2020-08)

Madame la Présidente indique que les besoins du SyGR en terme de structuration d'équipe ont été étudiés au regard de l'évolution des réglementations et de l'augmentation des missions liées à la compétence GEMAPI. Ces besoins ont été rappelés lors du débat d'orientation budgétaire du Comité Syndical du 12 février 2020. Renforcer l'équipe permettrait d'avancer sur la thématique du risque inondation, notamment les systèmes d'endiguement, l'appui aux communes pour leur Plan Communal de Sauvegarde par exemple et la sensibilisation à la culture du risque. Il est donc envisagé de délibérer pour la création de ce poste. Il sera possible de recruter un fonctionnaire ou un contractuel.

Monsieur Pierre GONON demande si ces missions ne pourraient pas être réalisées par un bureau d'études. Madame Murielle PAPIRNYK précise que certaines missions feront effectivement l'objet de

prestations extérieures comme pour les systèmes d'endiguement, mais qu'il convient de les encadrer et que d'autres sont à réaliser en interne, comme l'appui aux communes pour leur Plan Communal de Sauvegarde, pour les documents d'information DICRIM, la sensibilisation et communication. Monsieur Pierre GONON et Monsieur Gérard FAURAT demandent sur quel cadre d'emplois et sur quel grade il est envisagé de recruter. Madame Murielle PAPIRNYK précise que ce choix n'a pas encore été acté. Il pourra s'agir d'un technicien ou d'un ingénieur, selon l'expérience et le niveau d'études des candidats. Cela pourra être un chargé de mission. Elle précise aussi que les primes sont encadrées au regard d'une délibération déjà votée par le Comité Syndical.

Madame la Présidente propose à l'assemblée :

La création d'un emploi permanent de technicien / chargé de mission risque inondation et sensibilisation ouvert :

- à tous les grades du cadre d'emplois de technicien territorial (technicien, technicien principal de 2ème classe, technicien principal de 1er classe) ;
- au cadre d'emplois d'ingénieur territorial : grade ingénieur.

Cet emploi est créé à temps complet à compter du 1^{er} mars 2020. Cet emploi de technicien / chargé de mission risque inondation et sensibilisation, de catégorie B ou A, pourra être occupé de manière permanente par un agent contractuel (dans les conditions fixées à l'article 3-3 2° de la loi du 26 janvier 1984), si aucun fonctionnaire n'a pu être recruté dans les conditions susvisées.

La rémunération sera alors fixée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des techniciens territoriaux ou du cadre d'emplois d'ingénieur territorial, notamment eu égard à la qualification et l'expérience de l'agent.

Madame la Présidente propose à l'assemblée de délibérer.

LE COMITE SYNDICAL, APRES AVOIR DELIBERE, à l'unanimité :

- **DECIDE :**
 - Article 1 : à compter du 1^{er} mars 2020, il est décidé de créer un emploi de technicien / chargé de mission risque inondation et sensibilisation dans les conditions exposées ci-dessus,
 - Article 2 : il est décidé d'inscrire au budget les crédits correspondants.
- **AUTORISE** la Présidente à solliciter les subventions correspondantes auprès des partenaires du Contrat de Rivière et du PAPI, auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes, de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, de l'Etat, du Conseil départemental du Rhône et de la Métropole de Lyon.

Résultat du vote (Bloc 1 + Bloc 2) :

Pour : 15 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

7. Rapport d'activité 2019

Madame la Présidente présente le rapport d'activité qui regroupe les actions réalisées par le Syndicat en 2019.

Madame la Présidente présente le fonctionnement du Syndicat pour 2019 avec les huit membres et une population sur le territoire du Gier Rhodanien de 19 223 habitants. Ensuite, elle indique les actions réalisées en 2019 dans le cadre de l'entente SEM-SyGR (animation du Contrat de Rivière, démarche liée à la ressource en eau, sensibilisation et communication : animations scolaires, sensibilisation et actions auprès des entreprises et industries, système d'alerte aux crues SAPHYRAS, mise en place de la démarche de diagnostics de la vulnérabilité du bâti, poursuite de l'observatoire de la qualité de l'eau). Un focus est fait sur la structuration de l'équipe en cette fin d'année 2019. Puis, la restauration et l'entretien de la végétation est détaillée, avec 9,4 km de cours d'eau entretenus en 2019 et une organisation qui permet d'avoir un suivi de ces missions, sans avoir des jours d'intervention qui augmentent. Madame la Présidente détaille ensuite les études réalisées de restauration des cours d'eau

et lutte contre les inondations, les premières phases du Plan Général de la Ressource en Eau, les actions d'animation et de sensibilisation, notamment au regard des panneaux de signalement des cours d'eau.

Monsieur Pierre GONON indique que des panneaux avaient été posés puis déposés sur le bassin versant du Bozançon et il demande s'ils vont être posés à nouveau. Madame Murielle PAPIRNYK indique qu'il y a 2 phases de pose et que la seconde phase va avoir lieu en 2020. Des nombreux échanges avec le fournisseur titulaire du marché public de Saint Etienne Métropole ont eu lieu, ce qui a décalé la pose. Une vérification sera refaite sur ce point.

Madame la Présidente revient sur la déconstruction de trois habitations fortement exposées au risque de crue sur Givors, situées Quartier Saint Lazare. Plusieurs marchés publics sont concernés (prestation de coordination de sécurité et de protection de la santé, travaux de déconstruction, désamiantage et démolition, travaux de dépose de câbles de télécommunication, travaux de curage fosse toutes eaux) et ont été attribués en décembre 2019 et janvier 2020. Les travaux vont démarrer au début du mois de mars 2020.

Madame la Présidente présente l'avancée de la démarche concernant les diagnostics de réduction de la vulnérabilité. Madame Murielle PAPIRNYK précise que des courriers sont déjà partis à l'attention des communes concernant leurs établissements recevant du public. La suite de cette démarche va concerner les entreprises et les habitations.

Madame la Présidente termine en rappelant la contribution totale des membres pour 2019 qui s'est élevée à 288 133 € et en indiquant l'ensemble des Comités Syndicaux et instances qui ont eu lieu durant cette même année.

8. Points divers et questions

- Rétrospective 2013-2019

Madame la Présidente présente une rétrospective du Syndicat sur la période 2013 à 2019. Une frise chronologique sur les différentes étapes par année du SyGR est projetée. Elle illustre le nombre importants d'outils et de documents supports nécessaires à l'exercice de la compétence. Madame la Présidente rappelle les règles administratives applicables au syndicat, l'organisation interne et la réalisation de certaines missions comme l'entretien et la restauration de la végétation, l'assistance aux documents d'urbanisme, l'inventaire complémentaire des zones humides, la gestion du risque inondation, la restauration des cours d'eau à vocation hydraulique, écologique et paysagère, la ressource en eau, la sensibilisation et l'animation.

- Points divers et questions

Tous les points de l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 19h00.

Fait à Givors, le 3 mars 2020

La Présidente,
Mme Brigitte D'ANIELLO ROSA



Syndicat mixte du Gier Rhodanien (SyGR)
Mairie de Givors
Place Camille Vallin
69700 GIVORS
Tél. 04 72 49 18 18